

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 14 novembre 2006 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



- Présidence : M. DEROBERT Michel
- Présents : M. ALBERTO Pierre
M. BAUMGARTNER Andréas
Mme BOADA Anne
M. BUCHETTI Pierre-Antoine
Mme CADEI Geneviève
M. COLARUSSO Alessandro
Mme EPARS Françoise
M. FEYER Georg
Mme GOBBI Eve
M. GUEX Jean-Pierre
M. LAGRANGE Philippe
Mme PORCHET Arlette
M. REINMANN Bruno
M. RYCHNER Georges
M. STALDER Michel
- Excusé : M. GRAND René
- Assistent : Mme HUMBERT Yvonne, maire
M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2006
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Taxe professionnelle communale 2007 (délibération)
5. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2007 (délibération)
6. Création du Groupement intercommunal du Centre sportif de la Vigne Blanche « GIVB » (délibération)
7. Affectation du rural au développement de l'administration communale et à la vie socioculturelle de la commune de Genthod (délibération)
8. Propositions du Maire
9. Propositions individuelles et questions



1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2006

M. RYCHNER demande de modifier son intervention de la manière suivante :

Page 201, 1er paragraphe : supprimer la fin de la phrase : **le débat est clos.**

M. DEROBERT demande de corriger :

Page 201, 7^e paragraphe : Le Conseil pourra alors être rassuré sur les relations entre mandants et mandataires.

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est adopté par 14 voix pour et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le président communique les informations suivantes :

- ***Commission de la sécurité***

M. DEROBERT a écrit au capitaine des pompiers comme demandé lors du Conseil du 10 octobre dernier avec copie à la mairie et à la commission de la sécurité.

Aucune réponse à ce courrier n'a été réceptionnée à ce jour.

- ***Commission de coordination***

Mardi 16 janvier 2007 à 20h30, réunion des présidents des commissions ainsi que des membres du bureau.

- ***Groupement des législatifs de la rive droite (GLRD)***

Mercredi 29 novembre à 20h00 à la salle Colovracum de Bellevue se tiendra une réunion à laquelle tous les conseillers municipaux ainsi que les membres des Exécutifs des communes concernées ont été conviés.

Cette séance permettra au GLRD de se présenter et aux conseillers municipaux d'interroger le président du département des institutions, à savoir M. MOUTINOT, et M. CUDRE-MAUROUX, chef de la gendarmerie, sur le thème de la sécurité.

Une série de questions a d'ores et déjà été préparée et transmise aux intéressés ; si d'autres devaient survenir, les communiquer à Mme PORCHET.

Les procès-verbaux des séances du 15 juin et du 12 octobre sont à disposition des personnes intéressées.

- ***Fête de l'Escalade***

Lecture d'un courrier de l'APEG qui demande une tente non-fumeur pour la prochaine fête de l'Escalade et des décibels acceptables pour les oreilles des enfants.

M. DEROBERT se rallie à ces souhaits et transmet le dossier pour raisons de compétences à la Mairie.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- ***Ponton***

La demande d'autorisation de construire a été publiée dans la FAO. La Mairie a dû répondre à différentes questions posées par la commission de la biodiversité ayant trait notamment à l'impact de cette construction sur la faune aquatique et les chauves-souris, et également expliquer les raisons de l'élargissement de ce ponton, qui pourrait être un premier pas vers d'autres installations.

- **Trottoir route de Collex**
Les travaux de construction du trottoir partant de la route de Valavran, longeant la route de Collex jusqu'au chemin des Limites débuteront le 20 novembre prochain.
- **Route de Rennex**
Les cinq peupliers longeant cette route devront être abattus incessamment pour des raisons de sécurité. Leur remplacement n'a pas encore été étudié.

4. TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE 2007 (DELIBERATION)

Le président donne lecture de la délibération.

Vu l'article 30, al. 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, vu l'article 308 c de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, le Conseil municipal décide de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2007 à 100%.

Mise au vote, la délibération est adoptée par 12 voix pour et 3 abstentions

M. STALDER demande s'il est possible d'avoir une estimation du potentiel d'impôts que rapporterait la taxe professionnelle.

M. MOTTIER indique qu'il n'y a pas d'estimation possible. Au vu de l'exonération accordée jusqu'à présent, aucune déclaration n'est remplie.

M. DEROBERT jugeant ce sujet digne d'intérêt, demande à la commission des finances d'y consacrer un peu de temps.

5. APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2007 (DELIBERATION)

DEPENSES :

Le budget 2007 est de 4,2% supérieur au budget 2006. Les dépenses estimées pour 2007 sont de l'ordre de Fr. 4'205'000.00 hors amortissements et de Fr. 5'811'000.00 avec les amortissements.

POLITIQUE SALARIALE :

Une enveloppe de 2,0% est concédée à l'Exécutif afin de compenser l'augmentation du coût de la vie (1%) et le mérite (1%).

Le salaire moyen est de Fr. 78'413.00 pour 9,6 postes, ce montant ne comprend pas les indemnités des magistrats, ni les patrouilleuses scolaires.

COMMISSIONS :

Le budget 2007 des commissions s'élève à Fr. 2'736'700.00.

L'évolution des dépenses de l'ensemble des commissions du budget 2007 est d'environ 2,3% par rapport au budget 2006 (génie civil : - 6%, bâtiments : + 84%, scolaire et bibliothèque : - 20%, affaires sociales : + 14%, sécurité publique : + 14%, environnement : - 22%, culture, sport et loisirs : + 15%). La forte augmentation de la commission des bâtiments est consécutive à un transfert de charges.

M. REINMANN émet les commentaires suivants :

- Les salaires augmentent au rythme de ces dernières années
- Les dépenses sont contenues
- L'excédent des recettes couvre les besoins (l'excédent budgété 2007 est de Fr. 4'688'548.00)
- Les budgets sont très bien contrôlés
- Félicitations à tous les présidents de commissions

M. REINMANN indique que lors de la commission des finances du 31 octobre, les présidents de chaque commission ont présenté leurs chiffres. La commission aurait souhaité que la Mairie présente également ses chiffres, ce qui n'a malheureusement pas été possible. Il souhaite qu'à l'avenir elle expose aussi les comptes de l'administration dans de bonnes conditions.

Etrangement, il s'avère que la version du budget étudiée lors de la commission des finances du 31 octobre n'est pas identique à celle présentée lors de ce Conseil. Dans la dernière version, plusieurs chiffres du budget 2006 ont été modifiés et des anomalies apparaissent dans le budget 2007 également. De plus, certains montants n'ont pas été discutés lors de cette commission, notamment le compte 050.301.03 d'un montant de Fr. 15'0000.00 qui reste mystérieux.

Etant donné l'impossibilité d'apporter des réponses précises à ces changements sans les explications de la comptable, il est demandé le report de l'acceptation du budget 2007 afin d'éclaircir ces interrogations.

*Mis au vote, le report de l'acceptation du budget à une date ultérieure
est accepté par 15 voix pour, soit l'unanimité*

Le budget n'étant pas adopté, il est nécessaire maintenant de requérir un report auprès du Conseil d'Etat et de convoquer très rapidement une commission des finances en invitant la comptable.

Le Groupe radical, par la voix de Mme PORCHET, déplore le manque d'anticipation de la Mairie quant à l'élaboration du budget. Cette situation a fait que la commission des finances a approuvé un budget dont les montants sont différents de ceux présentés ce soir. C'est la raison pour laquelle le Groupe radical s'abstient en ne prenant pas position sur le budget 2007 tel que présenté ce soir.

M. GUERX rappelle que le procès-verbal de la commission de finances de mars 2006 demande de se prononcer sur le mode de comptabilisation des charges et recettes de l'immeuble. Il souhaite que la prochaine commission des finances établisse un budget qui tienne compte de cette demande.

6. CREATION DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE LA VIGNE BLANCHE « GIVB » (DELIBERATION)

Le projet de construction d'un centre sportif intercommunal, en collaboration avec la commune de Bellevue, sur le terrain de la Vigne Blanche, est en bonne voie. La dernière étape avant d'entrer dans la phase de réalisation consiste à adopter les statuts du centre; statuts qui ont été étudiés en détail en commissions tant à Genthod qu'à Bellevue.

M. DEROBERT demande quelles seront les conditions d'adhésion d'autres communes, notamment concernant la contribution aux investissements.

Mme GOBBI indique que l'article 8 a été ajouté pour répondre à cette question.

M. DEROBERT s'interroge sur le sens de la majorité qualifiée en cas de dissolution selon l'article 26.

Mme GOBBI indique que pour toute association il s'agit toujours d'une majorité qualifiée en cas de dissolution, soit la moitié plus une.

Mme PORCHET indique, au nom de la faction radicale, qu'elle approuve le principe d'une collaboration accrue avec la Commune de Bellevue et soutient la création de ce Groupement intercommunal, ceci d'autant plus que le but servira le sport et essentiellement les jeunes.

Le président donne lecture de la délibération.

*Vu les articles 51 à 60 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu la construction et l'exploitation en commun par les Communes de Bellevue et Genthod du Centre sportif de la Vigne Blanche, soit GIVB,
vu le projet de statuts relatif à la création d'un Groupement intercommunal entre lesdites communes,
vu le rapport favorable du groupe de travail intercommunal pour la création du GIVB,
vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission culture, sports & loisirs de la commune de Genthod, en date du 26 septembre 2006,
et sur proposition de l'Exécutif, le Conseil municipal décide*

1. *D'approuver la création d'un Groupement intercommunal entre les communes de Bellevue et Genthod, sous le nom de Centre sportif de la Vigne Blanche, soit GIVB.*
2. *D'en accepter les statuts dont un exemplaire fait partie intégrante de la présente délibération.*
3. *D'autoriser Mme le Maire à signer tous actes ou conventions y relatifs.*

Mise au vote, la délibération est approuvée par 15 voix pour, soit l'unanimité

7. AFFECTATION DU RURAL AU DEVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET A LA VIE SOCIOCULTURELLE DE LA COMMUNE DE GENTHOD (DELIBERATION)

M. GUEX présente le projet de délibération du GIG et en donne quelques explications.

Lors de la commission de coordination de décembre 2005, les commissaires ont décidé la création d'un centre voirie-pompiers, décision confirmée, à l'unanimité, lors de la commission des bâtiments de janvier 2006. Or, depuis ce moment, Mme le maire est intervenue à plusieurs reprises pour suggérer diverses propositions de terrains pour un centre de voirie sans que le dossier n'avance réellement.

Las d'attendre, le GIG pense qu'au vu de la fortune de la commune il ne faut plus tergiverser mais étudier les aménagements qui permettront de dédier l'utilisation du rural au développement de l'administration communale et à la vie socioculturelle de la commune.

En 2004 déjà, le GIG avait recensé diverses utilisations possibles du rural, utilisations ayant pour but de dynamiser le centre de Genthod.

Après consultation des plans, le bâtiment mesurant 20m sur 20m et pouvant être aménagé sur deux étages et demi, il pourrait dégager une surface utile d'environ 1000 m².

A titre d'exemple, les transformations pourraient mener à aménager le rez-de-chaussée de manière à disposer d'espaces pour :

- le bureau de réception de la mairie, qui pourrait ainsi bénéficier d'une vitrine de plain-pied
- une salle de réception - mariages, baptêmes, enterrements, ou autres
- un bureau de travail pour les commissions, les groupements politiques, et pour les assemblées générales des sociétés

Le premier et second étage pourraient, entre autres, contenir des bureaux pour les adjoints, des locaux pour les cours artistiques (actuellement dans la salle communale).

Le GIG pense qu'il est indispensable d'officialiser la réaffectation du rural de manière à pouvoir initier une réflexion sur sa nouvelle utilisation le plus rapidement possible.

M. ALBERTO transmet la prise de position du Groupe libéral.

La proposition du GIG traduit un agacement et une irritation qui n'est pas étrangère au Groupe libéral devant le problème de l'affectation du rural, qui ne trouve pas de solution satisfaisante.

Il faut dire que ce problème existe depuis 20 ans, et ressort sans cesse sans le voir beaucoup avancer. Il est regrettable qu'une des plus remarquables constructions du village ne soit pas mieux mise en valeur.

Quand Genthod est devenue propriétaire de la « ferme Vionnet » et de son annexe, en piteux état, qui est devenue « Le Château » après des travaux considérables, le rural passait au second plan.

Après plusieurs projets peu réalisables, la Commune se contenta finalement de son affectation à la voirie et aux pompiers. Depuis lors, elle s'est satisfaite de cette solution peu élégante qui avait les avantages d'être compatible avec l'aspect extérieur d'une ancienne ferme, d'une part, et, d'autre part, de garantir son entretien.

Les libéraux se disent prêts à s'associer à la recherche d'une solution qui mette mieux en valeur ce bâtiment au centre du village. Ils craignent cependant qu'une réaction à l'emporte-pièce, qui exige une mise en action immédiate d'un projet dont la forme actuelle ne dépasse pas le stade des principes, ne soit pas le moyen le plus efficace de sortir de l'attentisme.

Le Groupe libéral pense que ce n'est pas à la Mairie qu'il faut confier le projet dans l'état actuel mais que se serait plutôt au Conseil municipal de réactualiser les projets précédents en créant un groupe de travail ou une sous-commission pour préciser des idées, des besoins et des vraies possibilités, et permettre ensuite à un architecte de ne pas partir dans le vide, ce qui n'est pas producteur.

En pratique, le Groupe libéral est favorable à une délibération décidant de réaffecter tout le bâtiment du rural à la vie du village, administrative, culturelle ou sociale, soit le point 1 du projet du GIG, mais souhaite que ce dossier reste pour le moment entre les mains du Conseil municipal pour préciser les affectations et, par conséquent, les transformations à prévoir, et qu'il les coordonne avec les possibilités du nouveau bâtiment communal. Le Groupe libéral n'est pas d'accord sur les points 2 et 3 du projet de délibération.

Mme PORCHET, pour le Groupe radical, indique qu'au vu des besoins de la commune tant au niveau administratif qu'au niveau socioculturel, vu que la compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod collabore de plus en plus avec la voirie communale et vu les problèmes de stationnement autour du rural, problèmes pénalisant le restaurateur du Château de Genthod, le Groupe radical approuve le projet de délibération du GIG sans modification.

M. STALDER pense qu'il y a matière à discuter, tous les membres du Conseil étant d'avis de réaliser ces transformations. Toutefois, il a la crainte que les projets s'enlisent. Il pense que cette délibération est un point de départ qui mettra une certaine pression et donnera une décision formelle sur laquelle on ne revient pas.

Mme HUMBERT rappelle que la première priorité était la construction de logements, la seconde la rénovation de la maison Leuba, dont les travaux vont débuter prochainement. Le troisième projet est l'extension de la salle de gymnastique.

La Mairie a rencontré des problèmes importants pour l'acquisition d'un terrain pour le centre voirie-pompiers. Néanmoins, un terrain a été retenu mais le prix doit encore être discuté.

Elle précise que si le Conseil donne le devoir à la Mairie d'étudier la transformation du rural, elle va mandater un architecte, mais il est nécessaire que le Conseil apporte aussi sa collaboration, qu'une commission représentant les groupes politiques se constitue afin d'établir un programme.

Mme GOBBI indique que tous ces projets font partie d'un puzzle et qu'une étude simultanée entre le centre communal et le rural est nécessaire pour déterminer les besoins et les harmoniser.

M. GUEX précise que, pour le moment, comme son énoncé l'indique, la délibération demande à l'Exécutif de contacter et mandater un architecte pour qu'il étudie les possibilités de transformation du rural. Etude qui permettra aux futurs élus du Conseil municipal de décider, selon les besoins constatés, et au fait de toutes les informations sur les transformations envisageables, des aménagements les plus opportuns.

M. RYCHNER se dit content des explications obtenues et comprend maintenant le projet de délibération.

Mme le maire a le grand plaisir de relever qu'elle a aussi compris et qu'elle peut entrer dans l'idée du GIG, qui est de savoir ce qu'on peut réaliser avec cette enveloppe.

M. STALDER relève toutefois que le rural doit impérativement être réaffecté à la vie administrative et socioculturelle.

Le président donne lecture de la délibération.

*Vu l'article 24, alinéas 1 et 2, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 27, lettre a, du Règlement du Conseil municipal du 22 septembre 1987, approuvé par arrêté du
Conseil d'Etat en date du 28 octobre 1987,
vu les besoins en locaux pour l'administration communale – secrétariat, réception des habitants de la
commune, archives,
vu les besoins en locaux de travail et de réunion des élus de la commune de Genthod,
vu les besoins en locaux pour des activités culturelles, de formation et de loisirs des associations
communales,
vu l'inadéquation des locaux communaux à disposition par rapport aux besoins recensés,
et sur proposition des élus du Groupement pour les intérêts de Genthod, le Conseil municipal décide*

1. *De réaffecter l'intégralité du rural à la vie administrative et socioculturelle de la Commune de Genthod.*
2. *De mandater l'Exécutif aux fins des transformations nécessaires et contacter à cet effet des architectes spécialisés dans de telles transformations.*
3. *De demander à l'Exécutif de présenter au Conseil municipal, dans un délai de trois mois, une demande de crédit pour un budget d'étude.*

Mise au vote, la délibération est approuvée par 14 voix pour et 1 opposition

8. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

‣ ***Chemin de la Petite-Voie***

M. STALDER salue l'installation de réverbères et le resurfaçage qui rendent à ce chemin une belle allure.

‣ ***Abribus***

M. REINMANN déplore la vitre cassée de l'abribus de la route de Valavran et demande s'il existe un moyen pour lutter contre ces incivilités.

Mme le maire regrette aussi ces déprédations volontaires et pas gratuites pour la commune. Elle indique que la Mairie pense connaître les auteurs de ces dégâts.

Cette jeunesse sera reçue prochainement en mairie pour discuter des déprédations commises régulièrement contre les bâtiments communaux.

Mme GOBBI demande si une plainte pénale a été déposée.

Pour Mme HUMBERT il est plus judicieux de rencontrer ces jeunes et d'aborder un dialogue.

Mme GOBBI pense que l'impact est plus fort s'il y a plainte pénale. Elle précise que maintenant ce n'est plus systématiquement les parents qui paient les dégâts mais que les jeunes sont convoqués à des travaux d'intérêt public. Il est important de les menacer.

M. DEROBERT indique qu'il serait bon de signifier à ces jeunes qu'il y a une volonté du Conseil municipal de déposer une plainte contre les auteurs des déprédations.

Mme le maire stipule aussi que certains élèves ont déjà dû aider le concierge, pour prendre conscience de la réalité, suite à des salissures commises contre l'école.

‣ ***Téléréseau***

Mme EPARS s'enquiert de l'état d'avancement du câblage du téléreau.

M. SCHMULOWITZ a consulté Cablecom à ce sujet à de nombreuses reprises. Il s'avère qu'il y a des propriétaires, en particulier à Genthod, qui ne veulent pas laisser passer le câble sur leur parcelle. Une alternative a dû être trouvée.

‣ ***Tennis club de Genthod-Bellevue***

M. STALDER signale que la bulle est maintenant gonflée et remercie le Conseil municipal, en tant que membre du comité du Tennis club, pour cette réalisation. Il rappelle que tous les conseillers sont invités à la fête prévue le 2 décembre.

‣ ***Nuisances sonores***

M. RYCHNER demande à la Mairie de faire un rappel écrit aux différentes institutions longeant la route de Malagny concernant les heures d'utilisation autorisées des souffleuses à feuilles, soit comme les tondeuses à gazon de 08h00 à 20h00 selon le règlement cantonal en la matière. Il s'avère qu'elles fonctionnent à pleins poumons fréquemment entre 07h00 et 08h00 du matin. Le dialogue n'a pas permis une amélioration.

Il demande aussi qu'une copie de ce courrier lui soit adressée, lui permettant ainsi d'adapter son comportement en conséquence.

La séance est levée à 22h25.

La secrétaire
Arlette PORCHET

Le président
Michel DEROBERT